



Appel à projet n° 4-01

Date limite d'envoi des réponses : **Lundi 6 mai 2019**

Filière du BTP et aménagements urbains

Du passage de l'économie linéaire à l'économie circulaire

Contexte

La prise de conscience du caractère non renouvelable des ressources terrestres a conduit au développement du concept d'économie circulaire (EC). Son principe est simple : diminuer l'usage de ressources non renouvelables tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et garantir le bien-être des populations. Dans ce modèle, le recyclage et la valorisation prennent donc une place primordiale dans le cycle de vie des produits (biens ou services). Sa mise en œuvre dans les différents secteurs économiques tels que le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics reste complexe.

Le cadre législatif français formule de nombreuses dispositions en termes de gestion des déchets du BTP : déchets BTP intégrés dans un plan régional unique de prévision et gestions des déchets (Loi NOTRe du 7 août 2015), priorité à la réduction de la production de déchets et objectif de 70% de valorisation des déchets non dangereux non inertes en 2020. Sur 227,5 Mt de déchets du BTP produits en 2014 dont 185,5 Mt pour les Travaux Publics, 61% (49% en 2008) sont valorisés en sortie de chantier, principalement *via* le recyclage matière comme matériaux alternatifs aux matériaux naturels, le réemploi sur un autre chantier de la même entreprise, et le réaménagement de carrières. Pour atteindre les objectifs réglementaires, les acteurs du secteur (fédérations, MOA, MOE, entreprises) se mobilisent pour le développement des filières de traitements et de valorisations des déchets du BTP.

De nombreuses initiatives ont permis l'étude et la création d'outils favorisant le développement du réemploi et du recyclage des produits et matériaux issus des activités du BTP : construction / déconstruction et réhabilitation. Si certaines filières sont d'ores et déjà opérationnelles certains déchets issus de la gestion de sites, de la déconstruction de bâtiments et d'infrastructures routières, d'autres peinent à se mettre en place. Des freins techniques et organisationnels sont à lever. Les équilibres économiques sont parfois délicats, en particulier sur le principe de l'EC et son

application dans ce secteur. Pour exemple, le projet du Grand Paris va générer 43 millions de tonnes de déchets du BTP (déblais, briques, parpaings, béton, bois, fer, plastiques, etc.). Des objectifs de valorisation de 70% ont été fixés, assortis de systèmes de bonus/malus pour les producteurs de déchets. La résolution d'un tel défi dépasse largement la mise en place des seuls systèmes d'incitations individuelles. La valorisation de ces déchets constitue, en effet, un énorme enjeu collectif qui suppose un effort coordonné des acteurs publics et privés pour imaginer de nouveaux schémas d'économie circulaire autour de débouchés locaux à concevoir.

Objectifs

Ce projet a pour objectifs d'identifier les enjeux associés au développement de l'EC sur les projets d'aménagements urbains, de caractériser la chaîne de valeur et de préciser les bénéfices attendus dans le secteur du BTP. La dimension économique sera centrale dans ce projet.

Cette étude s'appuiera sur des cas d'étude illustratifs en France ou en Europe, pour identifier les expérimentations actuelles, caractériser les modèles économiques à faire émerger. Il s'agira également d'évaluer les bénéfices économiques et environnementaux du passage d'une économie linéaire à une économie circulaire.

Contenu de l'étude - Programme de travail

Les proposant feront preuve d'initiative quant à la structuration du projet et présenteront dans leur réponse une organisation appropriée de la mission. Pour répondre aux objectifs énoncés, l'étude sera articulée autour des points suivants.

- Une synthèse concernant l'application de l'EC au secteur du BTP : retour sur le concept EC dans ce secteur ; identification et analyse critique des outils facilitant l'EC adaptés à ce secteur ; critères de comparaison entre une gestion avec ou sans EC (évitements, création de valeurs, etc.) ; analyse économique des bénéfices de la mise en place d'une approche EC.
- Une synthèse du développement actuel des projets d'EC dans les grands programmes d'aménagements urbains en France et en Europe. Il s'agira de rappeler dans ces situations les enjeux technico-économiques de l'EC, d'en tirer des enseignements sur la base de retours d'expériences. En concertation avec les membres de RECORD, un focus sur un grand projet d'aménagement en France ou en Europe sera réalisé afin d'illustrer la gestion des déchets et les conditions de création de valeur¹.

¹ Cartographie des gisements de déchets ; Identification de débouchés ; acteurs concernés ; qualification des matières (cahiers des charges, réglementations ; Etapes clés (massification, prétraitement, etc.) ; compétences clés

- Construction de modèles économiques circulaires :
 - Définir les modalités de création de valeur pour les différents maillons des boucles de valorisation ;
 - Formaliser les ressources, compétences, organisations et propositions de valeur associées à ces BMC ;
 - Identifier les interdépendances, fonctions et complémentarités entre les acteurs ;
 - Identifier les obstacles à la montée en régime des modèles économiques circulaires.

L'étude devra préciser les moyens à mobiliser pour permettre de passer d'une économie linéaire à une économie circulaire dans la gestion des déchets de la filière BTP et aménagements urbains. Enfin, l'étude permettra de formaliser les bénéfices économiques et environnementaux du passage d'une économie linéaire à une économie circulaire.

Une collaboration entre une entité étudiant les modèles économiques circulaires et une entité ayant une expertise dans le domaine du BTP sera un atout lors de l'évaluation des réponses.

Durée de l'étude

12 mois environ

Cadre budgétaire

40 000 euros hors taxes

Déroulement de l'étude et livrables exigés

- **Déroulement d'une étude et procédures à suivre :**
 - <https://www.record-net.org/deroulement-etude/>
- Il est à noter qu'en fin de projet, à l'issue des réunions de travail telles que décrites dans la page ci-dessus, l'équipe organisera une réunion de restitution d'une heure environ par web conférence (système supporté par RECORD). Ce webinar aura pour but de présenter de manière didactique, les résultats détaillés de l'étude à l'ensemble des membres de RECORD et à toute personne que RECORD souhaitera convier.
- **Livrables**
 - Au minimum, 1 rapport intermédiaire en français (rapport « rédigé », pas de rendu sous forme de Powerpoint),
 - 1 rapport final en français (rapport « rédigé », pas de rendu sous forme de Powerpoint),

- 1 diaporama en français présentant de manière synthétique les principaux enseignements de l'étude (powerpoint d'une vingtaine de slides),
- 1 diaporama en anglais présentant de manière synthétique les principaux enseignements de l'étude (powerpoint d'une vingtaine de slides),
- 1 synthèse détaillée des travaux en français et en anglais (environ 3000 mots par langue),
- Animation d'un webinar (comme explicité ci-dessus).

Des compléments d'information concernant ces livrables (modèles à suivre, diffusion, etc.) sont disponibles via le lien mentionné ci-dessus.

Valorisation

Si le contenu du travail réalisé le permet, l'équipe retenue sera tenue de participer, à la demande de RECORD, à des actions de valorisation des résultats acquis au terme de ce projet (publication, séminaire). La réponse à cet appel pourra intégrer un développement sur ce point (valorisation envisagée : oui / non, moyens de valorisation adaptés au sujet, etc.).

Dépôt des projets

Les projets devront impérativement être présentés en utilisant le formulaire disponible sur le site de RECORD, à la page de parution des appels d'offre.

Les réponses sont à retourner pour le **lundi 6 mai 2019** dernier délai (date d'envoi du courriel et du dépôt sur le site).

Chaque dossier doit impérativement être fourni à la fois :

Par dépôt à l'adresse suivante :

<https://record-net.org/appels-d-offres>

ET par courriel à

contact@record-net.org

Evaluation des réponses

Au-delà de la conformité des réponses aux consignes mentionnées ci-dessus et au modèle de réponse demandé par RECORD, les principaux critères d'évaluation seront la qualité et l'argumentation de la réponse, les compétences de l'équipe candidate (expériences, publications, etc.), la qualité et la disponibilité du personnel mis à disposition pour la réalisation du projet.